



L'án 1856 le 15 janvier sur les 9h du matin par-devant nous François Ayrault adjoint au maire des Epesses, département de la Vendée, ont comparu dans la maison commune pour contracter mariage : le sieur Jean Baptiste Victor Arnou, âgé de 40 ans révolus, étant né le 8 avril 1815 aux Epesses, ainsi qu'il est constaté dans son acte de naissance dûment en forme, profession de cultivateur, domicilié à La Lardière des Epesses, veuf de Marie Rose Vachon, fils majeur de feu Pierre Arnou, profession de cultivateur, et de défunte Victoire Huvelin, profession de métayère, d'une part.

Et Marie Louise Bourasseau, âgée de 19 ans révolus, étant née le 16 juillet 1836 aux Epesses, ainsi qu'il est constaté dans son acte de naissance dûment en forme, profession de domestique, domiciliée aux Epesses, célibataire, fille mineure de Jean Bourasseau, profession de cultivateur demeurant aux Epesses, et de Marie-Anne Graveleau, sans profession, demeurant aussi aux Epesses d'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été faites et sont restées affichées pendant les huit jours d'intervalle, devant la principale porte de notre mairie, les dimanches 23 et 30 décembre derniers à midi, sans qu'il soit intervenu aucune opposition.

Vu les actes de naissance des futurs époux, l'acte de décès de la défunte femme du futur, les actes de décès de ses père et mère. Desquels actes en due forme il a été donné lecture ainsi que du chapitre VI du code Napoléon, titre V, intitulé : du Mariage. [...] après avoir reçu leur déclaration qu'il n'a point été fait de contrat de mariage, nous avons demandé aux dits futurs époux, s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons prononcé au nom de la loi que Jean Baptiste Victor Arnou et Marie Louise Bourasseau sont unis par le mariage.

Dont acte passé et lu en présence de Pierre Fonteneau (?), âgé de 36 ans, profession de cultivateur, qui a dit être beau-frère de l'époux, demeurant à Chaîne Mosnier de Saint-Malo ; de Pierre Arnou, âgé de 44 ans, profession de cultivateur, qui a dit être frère de l'époux, demeurant à La Lardière des Epesses ; de Pierre Graveleau, âgé de 22 ans, profession de cultivateur, qui a dit être cousin germain de l'épouse, demeurant à La Brétière des Epesses ; et de Pierre Ayrault, âgé de 24 ans, profession de domestique, qui a dit être cousin de l'épouse, demeurant à La Grande Yègue des Epesses ; lesquels ont attesté que les aïeuls et aïeules paternels et maternelles sont décédés du côté de l'époux. Les époux, les père et mère de l'épouse et trois des témoins ont déclaré ne savoir signer de ce requis, et l'autre témoin Pierre Graveleau a avec nous signé, après lecture faite du présent.